**Activités aquatiques en toute sécurité**

Formation GRAJ - SSS

Dimanche **29 avril** 2018 **et** dimanche **10 juin** 2018

(la deuxième journée se fera dans le lac, une date de réserve pourrait potentiellement être ajoutée)



Aller nager à la piscine, se baigner au bord d’un lac ou barboter dans une rivière est au programme de nombreux camps de vacances. Les personnes encadrant les enfants et les jeunes participant-e-s devraient donc être au mieux informées et formées sur les risques encourus lors d’activités aquatiques et être à même de sécuriser autant que faire se peut de telles activités. En Suisse, aucune base légale ne demande une formation particulière. Néanmoins, les recommandations de la Société Suisse de Sauvetage (SSS) font office de référence.

Souhaitant améliorer la qualité et la sécurité des camps de vacances, le GRAJ propose avec la Société Suisse de Sauvetage une formation de deux journées amenant au brevet « Base Pool » et au module complémentaire « Lac ». Cette formation donnera aux participant-e-s les outils pour encadrer une baignade en toute sécurité et repérer les dangers.

**A qui s’adresse la formation ?**

La formation s’adresse en priorité aux organismes proposant des camps de vacances sur le site du GRAJ.

Seuls les organismes peuvent inscrire des participant-e-s. Un maximum de cinq inscrits par organisme est fixé. Le GRAJ se réserve le droit de limiter le nombre d’inscrits par organisme pour permettre à plusieurs organismes de participer. Les inscriptions seront prises par ordre d’arrivée. Le GRAJ se réserve le droit d’annuler la formation si le nombre minimum d’inscriptions (12) n’est pas atteint le 21 mars. Le premier dimanche aura lieu en piscine à Lausanne, le deuxième dimanche en lac. Les informations détaillées seront envoyées à l’organisme deux semaines avant le cours.



Une formation identique sera proposée aux membres du Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances à la même période. Ces derniers ne seront donc pas prioritaires s’ils s’inscrivent à la formation proposée par le GRAJ.

**Cours BLS /AED (massage cardiaque et défibrilateur)**

Les années précédentes, les participants et les formateurs ont remarqué que l’absence de connaissance en réanimation cardiaque était une faiblesse. En effet, que faire une fois la personne en détresse cardiaque et/ou respiratoire sortie de l’eau ?A cet effet, la SSS conseille **très fortement** de suivre ce cours. Ce dernier n’est pas obligatoire mais il faut savoir que les participant-e-s ne peuvent aller sur une plage non surveillée s’ils ne l’ont pas. Naturellement, la personne qui a le BLS/AED n’est pas obligée d’être la même que celle qui a le module Base Pool ou Lac ; mais ils doivent être ensemble pour encadrer l’activité. Une proposition de cours sera faite par la SSS après le Module Base Pool, pour un montant de 100 CHF.

**Coûts de la formation**

La participation aux deux jours de cours est obligatoire. Elle revient entre 200.- et 220.- par participant-e-s auxquels il convient de rajouter les frais de transport et le pique-nique amené par les participants. Une aide peut être accordée en fonction du canton des organismes.

* Genève : Pour les membres du Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances, l’entier peut être remboursé sous certaines conditions. Contacter : [info@chartedequalite.ch](mailto:info@chartedequalite.ch)

Pour les membres du GLAJ-GE, possibilité de se faire rembourser via la Commission subventions.

* Vaud : une partie peut être remboursée sous certaines conditions à des organismes sans but lucratif, contacter le GLAJ-Vaud, [info@glaj-vd.ch](mailto:info@glaj-vd.ch)
* Valais, Fribourg, Neuchâtel, Jura : se renseigner auprès du GRAJ, [info@graj.ch](mailto:info@graj.ch)

**Activités aquatiques en toute sécurité**

Formation GRAJ - SSS

**Comment inscrire ses moniteur-trice-s ?**

Les inscriptions seront ouvertes le **21 février** et clôturées le **21 mars 2018. Aucune inscription ne sera prise en compte avant le 21 février.**

*Une confirmation d’inscription vous sera envoyée entre le 22 et 27 mars.*

Les organismes paient pour les moniteurs inscrits. Les organismes sont responsables de leurs moniteurs et les remplacent au besoin. Le Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances ne rembourse que les organismes dont les moniteurs ont été présents aux deux modules ou qui ont présenté un certificat médical.

**Pré-requis**

Les dernières années, un grand nombre de participants ont connu certaines difficultés à passer ces brevets.

Voici les pré-requis demandés par la Société Suisse de Sauvetage (SSS) :

* ***Module Base Pool***

Avoir 12 ans révolus

Savoir se déplacer en sécurité dans l’eau, soit: nager 100 mètres en 3 minutes maximum

* ***Module Lac***

Avoir réussi le Brevet Base Pool

Nager 300 mètres en 10 minutes maximum, dont la première minute sur le dos.

**Modules complémentaires ouverts à tous**

* **Renouvellement Base Pool et/ou Module Lac**

Vous avez passé votre Brevet Base Pool et/ou Module Lac ces dernières années et vous souhaitez le/les renouveler ? N’hésitez pas à nous en faire part, d’ici au 21 mars également ! Selon le nombre de personnes intéressées, un cours de recyclage commun pourrait être envisagé.

* **Module Rivière**

Vous êtes intéressés à nager ou pagayer en toute sécurité dans une rivière? Le Module Rivière de la SSS transmet les connaissances spécifiques pour passer du temps en eau courante en toute sécurité et réagir efficacement en situation de sauvetage. N’hésitez pas à nous faire part de votre intérêt, d’ici au 21 mars également ! Selon le nombre de personnes intéressées, un cours commun pourrait être envisagé. Coût : environ 200 CHF.

Le GRAJ conseille fortement à tout inscrit de s’entraîner avant le cours.

**Bulletin d’inscription**

Activités aquatiques en toute sécurité

Formation GRAJ - SSS

Dimanche **29 avril** 2018 **et** dimanche **10 juin** 2018

(la deuxième journée se fera dans le lac, une date de réserve devrait donc être prévue)

Merci de remplir toutes les informations demandées et de retourner ce bulletin du 21 février au 21 mars 2018.

Organisme :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom | Prénom | Adresse | NPA Lieu | Téléphone (mobile si possible) | E-mail | Date de naissance | Brevet SSS ?  Si oui, numéro | Brevet de secourisme? Si oui, type et date | Brevet BLS /AED ? oui/non  Si non, intéressé-e à le faire ? |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Un maximum de 5 participants est fixé pour permettre à tous les organismes de former une partie de leur équipe.

Les organismes paient pour les moniteurs inscrits. Les organismes sont responsables de leurs moniteurs et les remplacent au besoin. Le Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances ne rembourse que les organismes dont les moniteurs ont été présents aux deux modules ou qui ont présenté un certificat médical.

***Merci de remplir les informations demandées et de retourner ce bulletin du 21 février au 21 mars à l’adresse suivante : GRAJ, Avenue de Beaulieu 9, 1004 Lausanne ou info@graj.ch***